



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## détenus

Question écrite n° 11892

### Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées concernant la politique de prévention du sida en prison. Malgré la forte présence de personnes porteuses du VIH et la permanence de comportements à risques, la prévention peine à s'imposer en milieu carcéral. Une politique de réduction des risques d'envergure ne pourra faire l'économie de la mise en place d'actions de formation en direction des personnels, et d'éducation à la santé pour les détenus. Il souhaite connaître les mesures que compte prendre le Gouvernement afin de lutter plus efficacement contre le sida, et quelle politique de prévention en milieu carcéral il entend conduire.

### Texte de la réponse

La prévention des risques infectieux en milieu carcéral a été l'une des préoccupations constantes du ministère de la santé. En effet, l'enjeu de santé publique représenté par le VIH avait contribué largement à l'adoption de la loi du 18 janvier 1994 sur la réforme de l'organisation des soins en prison. La réflexion dans le domaine de la prévention des risques infectieux en milieu carcéral a été largement enrichie par les conclusions du rapport santé/justice, publié en 2000, sur l'effectivité et l'efficacité des moyens de prévention mis en place. Il avait alors été proposé une stratégie de réduction des risques adaptée au contexte de la prison, qui se poursuit encore aujourd'hui. Le renforcement de la prescription de traitement de substitution, qui diminue de manière non négligeable le risque de transmission du VIH et des hépatites chez les usagers de drogue, y figurait. Des actions d'éducation à la santé sur la réduction des risques auprès des personnes détenues y étaient également préconisées et se développent aujourd'hui, notamment grâce à des financements régionaux des services sanitaires déconcentrés abondés de ceux de l'administration pénitentiaire. Une attention particulière est également portée sur les contenus des formations des personnels pénitentiaires et sanitaires dans le domaine de la prévention des risques infectieux afin de mieux prendre en compte ce domaine dans l'exercice de leurs missions respectives.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Marty](#)

**Circonscription :** Moselle (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11892

**Rubrique :** Système pénitentiaire

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 février 2003, page 974

**Réponse publiée le :** 15 septembre 2003, page 7171